

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

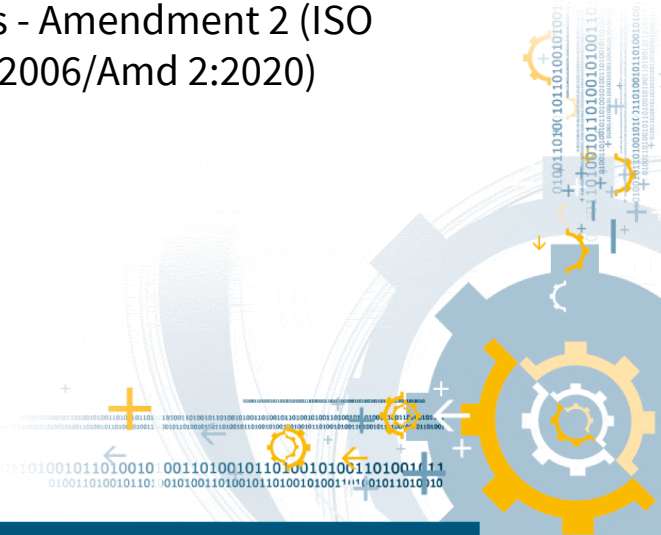
**ILNAS-EN ISO 14044:2006/A2:2020**

**Management environnemental -  
Analyse du cycle de vie - Exigences et  
lignes directrices - Amendement 2 (ISO  
14044:2006/Amd 2:2020)**

Umweltmanagement - Ökobilanz -  
Anforderungen und Anleitungen -  
Änderung 2 (ISO 14044:2006/Amd 2:2020)

Environmental management - Life cycle  
assessment - Requirements and  
guidelines - Amendment 2 (ISO  
14044:2006/Amd 2:2020)

**10/2020**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 14044:2006/A2:2020 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 14044:2006/A2:2020.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 14044:2006/A2:2020  
NORME EUROPÉENNE **EN ISO 14044:2006/A2**  
EUROPÄISCHE NORM  
EUROPEAN STANDARD  
Octobre 2020

---

ICS 13.020.60; 13.020.10

Version Française

**Management environnemental - Analyse du cycle de vie -  
Exigences et lignes directrices - Amendement 2 (ISO  
14044:2006/Amd 2:2020)**

Umweltmanagement - Ökobilanz - Anforderungen und  
Anleitungen - Änderung 2 (ISO 14044:2006/Amd  
2:2020)

Environmental management - Life cycle assessment -  
Requirements and guidelines - Amendment 2 (ISO  
14044:2006/Amd 2:2020)

Le présent amendement A2 modifie la Norme européenne EN ISO 14044:2006. Il a été adopté par le CEN le 21 septembre 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

---

## Sommaire

Page

Avant-propos européen .....	3
-----------------------------	---

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 14044:2006/A2:2020) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 207 « Management environnemental » en collaboration avec CCMC.

Cet amendement à la Norme européenne EN ISO 14044:2006 devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2021 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2021.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Ce document a été préparé dans le cadre d'un mandat confié au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 14044:2006/Amd 2:2020 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 14044:2006/A2:2020 sans aucune modification.

Première édition  
2006-07-01

**AMENDEMENT 2**  
2020-09

---

---

**Management environnemental —  
Analyse du cycle de vie — Exigences et  
lignes directrices**

**AMENDEMENT 2**

*Environmental management — Life cycle assessment —  
Requirements and guidelines*

*AMENDMENT 2*



Numéro de référence  
ISO 14044:2006/Amd.2:2020(F)

© ISO 2020